

Avis public



DÉROGATION MINEURE No 907

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 3 mai 2010**, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds pour l'immeuble suivant :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
907	4907, rue Ste-Suzanne Lot 1 899 393	Permettre en zone résidentielle RA : <ul style="list-style-type: none">- que la cour arrière du bâtiment existant, mesurée à partir du coin nord-ouest du mur, soit de 3,65 m au lieu du minimum requis de 7 m;- que la cour arrière de l'agrandissement proposé soit de 4,60 m mesurée à partir du coin nord-ouest du mur, au lieu du minimum requis de 7 m;- que la cour avant de l'agrandissement proposé soit de 3,98 m, mesurée à partir du coin sud-ouest du mur au lieu du minimum requis de 6 m. Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 32122, minute 19074, préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, le 10 mars 2010.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois d'avril de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

SC/II